

Le 31 Octobre 2020,

## LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Depuis le 30 Octobre 2020, face à la recrudescence des patients en réanimation et à la propagation rapide du virus, les français sont à nouveau confinés et ceci pendant plusieurs semaines.

Après la première expérience de confinement au printemps dernier, des adaptations sont apportées afin de minimiser les conséquences économiques de ce nouveau confinement. Cependant, cette fois-ci encore, les commerces dits « non essentiels » doivent rester fermer alors que les grandes surfaces peuvent fonctionner normalement et nos concitoyens peuvent se procurer des produits « non essentiels » auprès d'eux ou auprès des géants du web.

Déjà très fragilisés par le premier confinement et en dépit des dispositifs d'aide mis en place par l'Etat, cette décision va pénaliser durablement les indépendants, les artisans et les commerçants de nos centre villes et de nos territoires ruraux de montagne.

Cette situation est injuste et entraine une véritable concurrence déloyale que nous ne pouvons pas accepter.

Après le premier confinement, les commerçants et indépendants se sont organisés et ont mis tout en œuvre pour respecter les gestes barrières nécessaires à la non propagation du virus : masques, gel hydroalcoolique, paroi plexiglas, sens de circulation... ils ont démontré leur engagement dans le respect des protocoles sanitaires et sont, sans aucun doute, prêts à accentuer les mesures barrières.

Si nous voulons maintenir les équilibres entre petits commerces et grandes surfaces, entre centres villes et zones d'activités, si nous souhaitons la réussite des programmes Action Cœur de Ville, il faut absolument et rapidement autoriser l'ouverture des petits commerces de proximité.

Ils sauront adapter voir durcir les gestes barrière afin d'éviter la propagation du virus dans leur magasin, aussi bien que le font les grandes surfaces en ce moment. Ils ont déjà avancé des solutions simples en fonction des particularités de chacun : limitation à 1 ou 2 clients en fonction de la surface du local, prise de rendez-vous, retrait de commandes....

Monsieur le Président de la République, dans un contexte très difficile pour nos concitoyens, dans un souci d'égalité et d'apaisement, laissons les entrepreneurs, les petits commerçants travailler et ouvrir leurs commerces dans le respect, le plus grand, d'un protocole sanitaire strict.

le 02/11/2020  
Le Maire,  
Jean-Pierre GANDOUJ

